

Charte Informatique

Bonnes pratiques d'utilisation des ressources informatiques, des services Intranet et Internet ainsi que des moyens de communication.

Annexe 4 : Utilisation de Microsoft Teams

Avec le déploiement de Microsoft 365, le travail collaboratif au sein l'association avens devient une nécessité, une évidence. Teams est un des outils de partage mis à disposition des utilisateurs. Pour que Teams devienne un outil efficace, efficient et sécurisé il vous faut respecter les quelques règles de bonne conduite édictées ci-dessous.

Restrictions sur la création d'équipes

Les équipes sont à créer avec parcimonies, chaque équipe doit émaner d'un besoin tel qu'un lieu (pôle, établissement), un projet, un service (RH, finances...). Cette utilisation permettra d'améliorer considérablement la navigation et la recherche et permettre à tous de trouver rapidement son(ses) équipe(s).

Appliquer une convention de nommage des équipes

La règle retenue est que les équipes devront être saisie en **MAJUSCULES** pour le service ou le site, suivi d'un end score (tiret bas du 8 _), puis le sujet.

Garantir la propriété

Tout le monde ne peut pas être propriétaire de l'équipe, mais au moins déléguer à **une ou deux personnes maximum** la propriété du groupe de travail.

Garantir un nombre minimum d'utilisateurs

Pour avens, le nombre minimum de collaborateur au groupe est de **5 minimum** (sauf cas spécifique et sur demande auprès du service SI). Cela permet de s'assurer que les utilisateurs ne créent des équipes Teams, que pour des scénarios de collaboration spécifiques (projets...).

Gérer la confidentialité

Pour garantir l'accessibilité et le partage de l'information, l'option de confidentialité dans TEAMS permet de choisir si on veut créer une équipe publique ou privée. **LES EQUIPES DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE CREES EN PRIVE**. Attention si on échange dans Teams des données sur des personnes physiques (salariés ou bénéficiaires) **penser à l'anonymisation ou la pseudonymisation des noms**.

Contrôler les accès externes

Par défaut, la DSI n'a pas mis de restrictions sur la collaboration externe avec les partenaires et/ou clients, et/ou institutions. La prévention des accès ou des fuites de données vers l'extérieurs est une préoccupation majeure pour la DSI. Dans l'ajout un accès externe, soyez sûr de votre partenaire et toujours veiller **à réfléchir sur la nature des informations que l'on partage.**

Fixer une date de fin (cycle de vie) pour vos équipes

Sous Teams, il existe souvent un grand nombre d'équipes qui ne sont jamais réellement utilisées. Avec le temps, ces équipes peuvent s'accumuler et constituer une charge, c'est pourquoi merci de rester vigilant sur la durée de vie de vos équipes et leur actualisation/suppression dans le temps.